

# PROJET DE procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize juin à 19 heures, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines, dûment convoqué en date du 6 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Berchères-sur-Vesgre, sous la présidence de Jérôme DEPONDT.

## **Titulaires présents :**

Jean-Louis BOUYSSSET (Bazainville) ; Rodolphe GARNIER (Béhoust) ; Pascal PHILIPPOT (Berchères-sur-Vesgre) ; David MONTEL (Boutigny-Prouais) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Serge HUET (Bû) ; Danièle LE FOLL (Civry-la-Forêt) ; Didier SAUSSAY (Flexanville) ; Laurent GAUTRONNEAU (Germainville) ; Joël SIOU (Goussainville) ; Rémy BOUTON (GPSEO) ; Gilles CABARET (Houdan) ; Fabien CORRET (La Chapelle Forainvilliers) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Victoire HOUSSOU (Maulette) ; Sébastien DUBOC (Mézières-en-Drouais) ; Annie JOSEPH (Millemont) ; Dominique ARTEL (Orgerus) ; Mickaël LETELLIER (Orvilliers) ; Bernadette COURTY (Richebourg) ; Ludovic LACORD (Saint-Martin-des-Champs) ; Patrice LE BAIL (Tacoignières).

## **Suppléants présents ayant pris part aux votes :**

Jean-Paul FAERBER (Abondant) ; Armelle LAMANDE (Croisilles) ; Philippe ENARD (Garancières) ; Marie-Laure DESMOULINS (Ouerre)

## **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Michel LETHUILLIER (Chérisy) a donné pouvoir à Jérôme DEPONDT

## **Suppléants présents (sans voix délibérative) :**

André LEMERRE (Bû), Dominique HEBERT (Mézières-en-Drouais)

## **Absents excusés :**

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Olivier HANQUEZ et Romain CERCLE (Faverolles) ; Jean-Pierre GILARD (Dannemarie) ; Patrick LENFANT (Saint-Laurent-la-Gâtine) ; Philippe PASDELOUP (Villette).

## **Assistaient à la séance :**

Gérard ROZE (Soindres)  
Christophe BARNET (INEO)  
Pascal TAVERNIER, Stéphane GANDON (SICAE-ELY),  
Jérôme HAXAIRE et Pierre-Emmanuel ROCHER (Foncier-Experts)  
Sophie MAZEL (SIE-ELY)

**A été nommé secrétaire :** Jean-Luc BREANT

## **Nombre de délégués :**

- Afférents au Comité Syndical : 42
- Présents : 26
- Votants : 27

**Date de la convocation :** 06/06/2023

**Date d'affichage :** 06/06/2023

## **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 07/03/2023
2. Bornes de recharge pour véhicules électriques
  - 2.1. Compte-rendu de l'étude financière,
  - 2.2. Règlement des conditions administratives, techniques et financières,
  - 2.3. Esquisse budgétaire,
  - 2.4. Transfert de compétence
3. Point d'informations SICAE-ELY
4. Groupement de commandes pour la fourniture d'électricité

5. Siège social, avancement des travaux & changement d'adresse et de siret
6. Informations et questions diverses.

## SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

**DEL/2023/010** – Règlement des conditions administratives, techniques et financières IRVE.

-----  
Le Président s'assure que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 h 00.

Jérôme DEPONDT remercie Pascal PHILIPPOT, Maire de Berchères-sur-Vesgre pour la mise à disposition de la salle. Il remercie également le personnel de la SICAE ELY pour sa disponibilité et son aide lors de l'organisation des assemblées du Syndicat.

A l'unanimité, le comité syndical désigne Jean-Luc BREANT comme secrétaire de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 07 mars 2023**

Le Procès-verbal du comité syndical du 7 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Bornes de recharge pour véhicules électriques (rapporteur : Jérôme DEPONDT)**

Jérôme DEPONDT informe l'assemblée que le Bureau Syndical s'est réuni le 6 juin et a émis un avis favorable aux propositions qui seront présentées ce jour au comité syndical.

Le Président rappelle que la compétence « IRVE » qui peut être transférée au Syndicat par les communes du SIE-ELY, a été évoquée à plusieurs reprises en assemblée, notamment lors de la présentation de l'étude de déploiement réalisée par MOBILIZE et lors de l'adoption de la convention cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de services « bornes de recharge pour véhicules électriques » entre Seine Yvelines Numérique (SYN78), convention permettant également au SIE-ELY d'avoir recours à la centrale d'achats de SYN78.

Il précise que le SIE-ELY deviendra Maître d'Ouvrage pour l'exercice de cette compétence, **qu'un budget annexe sera spécialement élaboré pour cette activité et que le financement sera assuré uniquement par les communes qui auront transféré leur compétence au Syndicat** et par les subventions obtenues ou à obtenir. Le Président rappelle que l'Etat, à travers les aides du FACE, a permis aux AODE de solliciter des subventions spéciales « IRVE ». Le SIE-ELY ayant demandé ces aides, a été notifié d'une subvention de 116 200 € à ce titre.

Il ajoute également que les communes qui ne reversent pas la taxe d'électricité au SIE-ELY (Houdan & Garancières à l'heure actuelle) peuvent délibérer en faveur de ce transfert, la couverture du déficit devant être assurée par des contributions des communes membres de la compétence « IRVE ».

Enfin, il indique qu'il proposera, au moment de la construction budgétaire, d'amorcer le financement de cette compétence pour une avance budgétaire **remboursable** du budget principal vers le budget annexe. Les modalités techniques de réalisation du budget sont encore à l'état d'esquisse en partenariat avec la Préfecture et la DGFIP.

Pour finir, il invite les communes à se prononcer sur le transfert de cette compétence en précisant que seule la commande de matériel déclenchera une contribution financière de la commune. *Par exemple, une commune qui transférerait la compétence en juillet 2023 et ne commanderait une borne qu'en 2025, ne serait impliquée financièrement qu'après avoir été livrée de la borne en 2025.*

#### **2.1. Compte-rendu de l'étude financière**

Quatre communes ont souhaité participer à cette étude compte tenu de leur volonté d'implanter une ou plusieurs bornes de recharge sur leur territoire.

Il s'agit des communes d'Abondant, de Bû, Béhoust et Maulette, trois types de bornes sont concernés, 7 kVa, 22 kVa et 50 kVa.

Pour réaliser cette étude financière, les communes ont communiqué au SIE-ELY leurs souhaits en matière de lieu d'implantation et de type de borne. Une matinée a été consacrée à se rendre sur place réunissant les différents intervenants que sont les maires, les représentants de la SICAE-ELY, de Seine & Yvelines Numérique et du SIE-ELY.

Des devis pour le matériel, la maîtrise d'œuvre, les études, les raccordements et branchements électriques ont été transmis au SIE-ELY et ont permis d'établir une estimation financière proche de la réalité.

Pour ce qui concerne les coûts et les recettes d'exploitation, une hypothèse de recharge a été retenue et les tarifs de vente du SEY 78 et de Energie 28 ont été appliqués.

Les **estimations** chiffrées de l'étude financière sont présentées par le Président et annexées à ce compte-rendu (présentation sous format pdf).

## 2.2. Règlement des conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence (annexe)

La commission de travail du SIE-ELY s'était réuni à plusieurs reprises l'an dernier pour travailler sur ce document qui prévoit toutes les conditions de gestion de la prise de compétence par le SIE-ELY :

- ✓ **En investissement**
  - ❖ Etudes, achat d'équipement, raccordement,
  - ❖ Type de bornes et lieu d'implantation (place de parking) : décision du SIE-ELY en concertation avec les maires
- ✓ **En fonctionnement**
  - ❖ Maintenance, exploitation, gestion du patrimoine, supervision et interopérabilité, commercialisation des IRVE par le SIE-ELY ou par un prestataire habilité
  - ❖ Choix du fournisseur et paiement des factures d'électricité par le SIE-ELY

### **Financement de l'investissement**

- ❖ Si financement de l'investissement à hauteur de 80 %, par :
  - Prime Advenir
  - Subvention FACE
  - DETR Eure-et-Loir
  - autres

alors financement des 20 % restants par le SIE-ELY

- ❖ Si financement par subventions < à 80 %, alors contribution communale de sorte que le reste à charge du SIE-ELY représente 20 % de la dépense.

### **Financement du fonctionnement**

- ❖ Produit de la vente aux usagers
- ❖ Couverture du déficit d'exploitation par contribution communale

## 2.3. Esquisse budgétaire

L'esquisse budgétaire proposée par le Président se résume ainsi :

- Une avance de fonds de 200 000 € du budget principal vers le budget annexe IRVE, remboursable sur plusieurs années, au fur et à mesure de la récupération des fonds par les subventions obtenues et des contributions communales.
- Des recettes d'investissement alimentées en grande partie par les subventions notifiées (116 200 € du FACE, 18 000 € DETR 28) et des subventions ADVENIR.
- Les dépenses de fonctionnement couvertes par une contribution financière des communes qui auront transféré la compétence et par les recettes des ventes à l'utilisateur.

## 2.4. Transfert de la compétence : procédure

### **Avant FIN JUILLET 2023**

- ❖ Délibération de la commune portant demande de transfert & validant le règlement technique, administratif et financier à notifier au Président du SIE-ELY (modèle de délibération et règlement en PJ)

### **En SEPTEMBRE 2023**

- ❖ Délibération du comité syndical autorisant le transfert
- ❖ Vote du comité sur la tarification à l'utilisateur
- ❖ Vote du budget annexe IRVE par le comité syndical

### **Questions diverses :**

- Il faudra s'assurer d'une large compatibilité des types de connecteurs avec toute sorte de véhicules.
- Le SIE-ELY se renseignera sur les pannes récurrentes des bornes afin d'en informer le comité lors de la prochaine réunion.

- Cas de place de parking monopolisée : la commune devra agir en conséquence afin d'éviter les défauts de recettes d'exploitation.
- Bornes de recharge mises à la disposition des communes rurales des Yvelines : pour les communes qui bénéficieront du projet MOBILITY du Conseil Départemental des Yvelines, le SIE-ELY prévoit de passer une convention de mandat avec SYN 78 pour l'exploitation de l'équipement concerné. Le Président précise que cela a déjà été évoqué avec Laurent ROCHETTE, Directeur de SYN 78.

### **Adoption du règlement des conditions administratives, techniques et financières de la compétence IRVE DEL/2023/010**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

Vu les statuts du SIE-ELY modifiés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023034-0001 en date du 03 février 2023 et notamment l'article 4.3 habilitant le SIE-ELY à exercer, en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Vu le règlement des conditions administratives, techniques et financières présenté par le Président et annexé à la présente délibération,

Considérant que le SIE-ELY porte un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) et peut bénéficier à ce titre de subventions de l'Etat,

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 6 et 7 des statuts du SIE-ELY,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la **majorité** (1 abstention : Chérisy)

- Approuve le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » tel que présenté par le Président et annexé à la présente délibération,
- Invite les communes membres à se prononcer, par délibération concordante, sur leur souhait de transférer la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

### **3. Point d'informations SICAE-ELY (rapporteurs : Pascal TAVERNIER et Stéphane GANDON)**

#### ➤ Déploiement du compteur LINKY

Au 13 juin 2023, 19 389 compteurs LINKY ont été installés, représentant 19,5 % de la concession. Un plan de déploiement est présenté. Stéphane GANDON précise que chaque maire est informé en amont du programme et qu'un courrier d'information est diffusé aux habitants.

Peu de refus sont constatés à l'heure actuelle, la SICAE-ELY met tout en œuvre pour que ce déploiement se passe bien. Des équipes techniques ont été spécialement mises en place et si nécessaire, des rendez-vous sont pris avec les abonnés (cas des compteurs non accessibles).

#### ➤ Travaux sur le réseau 2023

Le programme de travaux de la SICAE-ELY est énoncé par Pascal TAVERNIER qui précise qu'il représente 4 millions d'euros pour 2023. Le plus gros chantier étant celui du raccordement HTA de la ZAC des Merisiers à Germainville.

COMMUNES	Nature et périmètre des travaux
DREUX/CHERISY/GERMAINVILLE	Raccordement HTA de la ZAC des MERISIERS : <b>travaux en cours</b>
DREUX/CHERISY/GERMAINVILLE	Création d'un nouveau départ HTA SICAE-ELY : <b>travaux en cours</b>
ORGERUS	Renouvellement des Câble HTA et BT entre les postes "Pré du Bourg" et "CES" : <b>travaux terminés</b>
ORGERUS	Renouvellement du Câble HTA entre les postes "Route Behoust" et "lotissement Phénix": <b>travaux programmés</b>

HOUDAN	Renouvellement du poste "Welcome" ZAC de la Prévauté : <b>travaux programmés</b>
BAZAINVILLE	Renouvellement du poste "Route de Tacoignières": <b>poste livré à la SICAE. travaux non programmés</b>
PS de BOINVILLE EN MANTOIS	Mise à disposition de 3 départs HTA dans le poste ENEDIS pour 15 MW : <b>travaux terminés</b>
Pose compteurs LINKY	Objectif de poser 8000 compteurs environ : <b>travaux en cours</b>
Géoréférencement des réseaux	Objectif de fin de ces travaux en 2025 : <b>travaux en cours ( Orgerus réalisé et Houdan programmé)</b>

➤ Tags & postes de transformation

Il est régulièrement constaté des dégradations de postes de transformation par des tags. Ces incivilités peuvent se reproduire fréquemment, il arrive alors que la SICAE-ELY dépose plainte. Pour remettre les postes au propre, la SICAE-ELY recrute des jeunes pendant l'été mais les incivilités peuvent recommencer.

D'autres initiatives ont été prises, par exemple celle de la commune de Vert, en 2016, qui a souhaité, en accord et avec l'aide financière de la SICAE-ELY, décorer les façades des postes. Il est alors constaté que les équipements ne sont plus tagués.

Pascal TAVERNIER invite les communes qui auraient de tels projets à se faire connaître auprès de la SICAE-ELY.

➤ Direction de la SICAE-ELY

Pascal TAVERNIER informe l'assemblée que le Directeur Adjoint, Nicolas VAILLANT, a quitté l'entreprise. Son remplaçant a été trouvé, il s'agit de Christophe BARNET, actuellement Directeur de l'entreprise INEO à Vernouillet. Monsieur BARNET sera appelé à remplacer Pascal TAVERNIER lorsqu'il partira à la retraite.

Le Président, regrettant le départ annoncé de Pascal TAVERNIER, accueille chaleureusement Christophe BARNET qui est présent à chaque assemblée du Syndicat en sa qualité de Directeur d'INEO. Jérôme DEPONDT se réjouit de la qualité des relations que le Syndicat entretient déjà avec Christophe BARNET et ne doute pas qu'il saura faire perdurer la bonne entente et la relation de proximité existantes entre la SICAE-ELY et le SIE-ELY.

**4. Groupement de commande pour la fourniture d'électricité (rapporteur : Jérôme DEPONDT)**

Compte tenu du contexte actuel et de la proposition de loi visant à étendre les Tarifs Réglementés de Vente à toutes les communes jusqu'à 50 000 habitants, le Président souhaite informer les délégués qu'il est envisagé de passer un marché pour une seule année.

Une réunion des maires concernés sera organisée le mardi 20 juin prochain pour une concertation à ce sujet.

**5. Siège social**

Les travaux avancent. Une livraison est prévue en octobre.

L'adresse est désormais active, 13 bis rue de l'Eglise à Marchezais (28410) et le n° de SIRET est 200 078 160 00021.

**6. Informations et questions diverses**

Néant.

La séance est levée à 20 h 50.

Procès-Verbal arrêté le  
A, Marchezais

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc BREANT

Le Président,  
Jérôme DEPONDT